

Fiche Métier : PROFESSEUR DOCUMENTALISTE

- ◆ Passe un CAPES de documentation. C'est un métier d'enseignant qui a aussi des missions spécifiques liées à la gestion du CDI (Centre de Documentation et d'Information) dans un établissement scolaire du second degré
- ◆ Certifié / 36 heures : 30 h établissement + 6 h Préparation et contact avec partenaires
- ◆ Possibilité d'exercer en Collège, Lycée ou Lycée professionnel
- ◆ Généralement un seul poste dans l'établissement
- ◆ Propose et pilote la politique documentaire de l'ensemble de l'Etablissement scolaire (organisation, gestion, formation)
- ◆ Forte évolution du métier liée aux développements du numérique dans la pratique quotidienne ainsi que dans l'accompagnement à proposer aux élèves et aux collègues.
- ◆ Enseigne seul ou en collaboration avec d'autres enseignants, quelle que soit leur discipline en mettant en place des pédagogies actives et des démarches de projet.

Le professeur documentaliste est un enseignant polyvalent qui accueille des élèves tout en effectuant ses autres missions : travailler en projet avec ses partenaires, organiser l'information et gérer le CDI, lieu pédagogique aux multiples fonctionnalités répondant aux besoins que sollicite l'ère du numérique.

Les qualités requises sont donc : une grande aptitude à la polyvalence / le sens du relationnel et du travail en équipe / la force de proposition / la curiosité et la créativité.

Ses missions sont définies par une circulaire de mission du 28 mars 2017, dont les grands axes sont présentés au dos.

Ses Missions

Mission 1 - FORMATION à l'information des élèves *Le professeur documentaliste, enseignant et maître d'œuvre de l'acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information et des médias*

Il contribue aux enseignements et dispositifs permettant l'acquisition d'une culture et d'une maîtrise de l'information

Son enseignement s'inscrit dans une progression des apprentissages de la classe de sixième à la classe de terminale, dans la voie générale, technologique et professionnelle

En diversifiant les ressources, les méthodes et les outils, il contribue au développement de l'esprit critique face aux sources de connaissance et d'information.

Il prend en compte l'évolution des pratiques informationnelles des élèves et inscrit son action dans le cadre de l'éducation aux médias et à l'information

Mission 2 - GESTION des espaces et ressources - COMMUNICATION interne et externe

Le professeur documentaliste maître d'œuvre de l'organisation des ressources documentaires de l'établissement et de leur mise à disposition

Le professeur documentaliste est responsable du CDI, du fonds documentaire, de son enrichissement, de son organisation et de son exploitation.

Il veille à la diversité des ressources et des outils mis à la disposition des élèves et des enseignants, il organise de manière complémentaire les ressources pédagogiques issues de fonds physiques et numériques en s'appuyant sur la situation particulière de chaque établissement (collège, lycée général et technologique, lycée professionnel).

Avec les autres membres de la communauté pédagogique et éducative et dans le cadre du projet d'établissement, il élabore une politique documentaire validée par le conseil d'administration, et à sa mise en œuvre dans l'établissement. Cette politique documentaire, qui tient compte de l'environnement de l'établissement, permet aux élèves de disposer des meilleures conditions de formation et d'apprentissage

Mission 3 - OUVERTURE sur l'environnement extérieur

Le professeur documentaliste acteur de l'ouverture de l'établissement sur son environnement éducatif, culturel et professionnel

L'expertise du professeur documentaliste fait du CDI un lieu privilégié d'ouverture de l'établissement sur son environnement ainsi qu'un espace de culture, de documentation et d'information, véritable lieu d'apprentissage et d'accès aux ressources pour tous.

Dans le cadre du projet d'établissement, et sous l'autorité du chef d'établissement, le professeur documentaliste prend des initiatives pour ouvrir l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel, local et régional voire national et international.

Le professeur documentaliste développe une politique de lecture en relation avec les autres professeurs, en s'appuyant notamment sur sa connaissance de la littérature générale et de jeunesse.